
Norme internationale



941

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Épices — Détermination de l'extrait soluble dans l'eau froide

Spices and condiments — Determination of cold water-soluble extract

Première édition — 1980-02-15

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 941:1980

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8461306b-5fc0-4057-954b-ce2da0db2f82/iso-941-1980>

CDU 633.82/.84 : 543.831

Réf. n° : ISO 941-1980 (F)

Descripteurs : produit agricole, épice, analyse chimique, dosage, produit en solution, eau, eau froide, analyse chimique.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 941 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 34, *Produits agricoles alimentaires*.

Elle fut soumise directement au Conseil de l'ISO, conformément au paragraphe 5.10.1 de la partie 1 des Directives pour les travaux techniques de l'ISO. Elle annule et remplace la Recommandation ISO/R 941:1969 qui avait été approuvée par les comités membres des pays suivants :

| | | |
|-------------------------|----------|-----------------|
| Afrique du Sud, Rép. d' | France | Roumanie |
| Australie | Grèce | Royaume-Uni |
| Bésil | Hongrie | Tchécoslovaquie |
| Bulgarie | Inde | Thaïlande |
| Canada | Iran | Turquie |
| Chili | Israël | URSS |
| Colombie | Pays-Bas | Yougoslavie |
| Corée, Rép. de | Pologne | |
| Égypte, Rép. arabe d' | Portugal | |

Le comité membre du pays suivant l'avait désapprouvée pour des raisons techniques :

Allemagne, R. F.

Épices — Détermination de l'extrait soluble dans l'eau froide

0 Introduction

La présente Norme internationale est applicable à la majorité des épices. Toutefois, en raison du nombre et de la diversité de celles-ci, il peut être nécessaire, dans des cas particuliers, d'apporter certaines modifications à la méthode, ou même de choisir une autre méthode plus appropriée.

Ces modifications et ces autres méthodes seront indiquées dans les Normes internationales propres aux spécifications des épices considérées.

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie une méthode de détermination, dans les épices, de l'extrait soluble dans l'eau froide.

2 Références

ISO 948, *Épices — Échantillonnage*.

ISO 2825, *Épices — Préparation d'un échantillon moulu pour analyse*.

3 Définition

extrait soluble dans l'eau froide : Totalité des substances extraites par l'eau froide, dans les conditions spécifiées dans la présente Norme internationale.

4 Principe

Extraction d'une prise d'essai avec de l'eau froide, filtration, séchage de l'extrait obtenu et pesée.

5 Appareillage

Matériel courant de laboratoire non spécifié par ailleurs, et notamment :

5.1 Fiole jaugée, de 100 ml de capacité.

5.2 Pipette, de 50 ml de capacité.

5.3 Capsule, à fond plat.

5.4 Papier filtre, de porosité moyenne.

5.5 Étuve, réglable à 103 ± 2 °C.

5.6 Bain d'eau bouillante.

5.7 Balance analytique.

6 Échantillonnage

Échantillonner le produit selon la méthode spécifiée dans l'ISO 948.

7 Mode opératoire

7.1 Préparation de l'échantillon pour essai

Préparer l'échantillon pour essai selon la méthode spécifiée dans l'ISO 2825.

7.2 Prise d'essai

Peser, à 0,001 g près, environ 2 g de l'échantillon pour essai (7.1).

7.3 Détermination

Utiliser uniquement de l'eau distillée ou de l'eau de pureté au moins équivalente.

Transvaser quantitativement la prise d'essai (7.2) avec de l'eau dans la fiole jaugée (5.1) et remplir jusqu'au trait repère avec de l'eau froide. Boucher la fiole et agiter pendant 8 h, toutes les 30 min environ, puis laisser reposer durant 16 h sans agiter. Filtrer l'extrait à travers un papier filtre (5.4) sec, évaporer jusqu'à siccité une partie aliquote de 50 ml dans la capsule (5.3), préalablement séchée et pesée à 0,001 g près, sur le bain d'eau bouillante (5.6), et chauffer dans l'étuve (5.5) réglée à 103 ± 2 °C, jusqu'à masse constante, c'est-à-dire jusqu'à ce que la différence entre deux pesées, séparées par un séjour de 1 h à l'étuve, ne dépasse pas 0,002 g. Noter la masse finale.

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8461306b-5f60-4057-954b-ce2da0db2f82/iso-941-1980>

8 Expression des résultats

L'extrait soluble dans l'eau froide, exprimée en pourcentage en masse et rapporté à la matière sèche, est égal à

$$m_1 \times \frac{100}{50} \times \frac{100}{m_0} \times \frac{100}{100 - H}$$

où

m_0 est la masse, en grammes, de la prise d'essai;

m_1 est la masse, en grammes, de l'extrait obtenu;

H est la teneur en eau, exprimée en pourcentage en masse, de l'échantillon tel quel.

9 Procès-verbal d'essai

Le procès-verbal d'essai doit indiquer la méthode utilisée et le résultat obtenu. Il doit, en outre, mentionner tous les détails opératoires non prévus dans la présente Norme internationale, ou facultatifs, ainsi que les incidents éventuels susceptibles d'avoir agi sur le résultat.

Le procès-verbal d'essai doit donner tous les renseignements nécessaires à l'identification complète de l'échantillon.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 941:1980

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8461306b-5fc0-4057-954b-ce2da0db2f82/iso-941-1980>